

## Le rôle national des instituteurs

Les instituteurs qui accomplissent un stage à l'école des cadres civils ont reçu, l'autre jour, la visite du Maréchal, chef de l'Etat.

On sait que cette école de cadres civils reçoit tous ceux qui sont appelés à exercer quelque mission d'ordre social.

On y a vu des préfets, des ingénieurs, des ouvriers, tous soucieux de connaître les principaux problèmes de la restauration française.

C'est à une quarantaine d'instituteurs que le Maréchal disait l'autre jour qu'il avait été lui-même professeur pendant une partie de sa carrière.

Le Chef de l'Etat a donc pu dire à ces instituteurs attentifs :

« C'est vous qui ouvrez l'esprit de l'enfant au savoir, qui déposez dans sa jeune cervelle les premières notions. Cela est d'une importance considérable. »

Tous les hommes qui se sont adonnés à l'étude des questions sociales s'accordent sur ce point. L'initiation à la vie a une influence sur la vie même. On peut dire que le fruit se gâte dans sa fleur ou que c'est avant de se former et de se développer qu'il acquiert ses vertus.

Et c'est pourquoi la première éducation des mères est considérée comme déterminante pour l'avenir de l'enfant devenu homme. Mais les soins mater-

nels sont presque exclusivement inspirés par la tendresse et l'abnégation. L'éducation première de l'écolier exige une méthode, un système fondé sur la science, sur l'expérience et sur l'affection aussi ; mais l'affection alors doit être disciplinée et soumise aux exigences de l'intérêt général du pays.

Le Maréchal a donc dit aux instituteurs assemblés devant lui, que l'éducation des enfants avait autant d'importance que l'instruction :

« C'est le meilleur moyen pour vous de mériter l'estime et la sympathie des familles ; car celles-ci attachent, à juste titre, autant d'importance à l'éducation de leurs enfants qu'à leur instruction et vous devez collaborer avec elles. »

Le rôle de l'instituteur dans la restauration française sera donc prépondérant, et il convient que les éducateurs des enfants jouissent d'une considération méritée :

« Pour cela la condition de l'instituteur doit être améliorée, a dit le Maréchal. C'est mon désir, vous le savez, l'Etat doit vous donner de quoi vivre honorablement, c'est indispensable, pour le relèvement de la France, car vous êtes les artisans de ce relèvement. »

Paroles de sagesse et de loyauté dont les Français doivent s'inspirer.

## CHRONIQUE DU LOT

### SERMENT DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

Tous les membres de la Légion d'honneur, de nationalité française sont tenus de prêter le serment prescrit par la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1941.

Le serment sera reçu par M. l'Intendant général Mazars, délégué de M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur pour le département du Lot.

En ce qui concerne l'arrondissement de Cahors, MM. les membres de la Légion d'honneur résidant actuellement dans cet arrondissement à quelque titre que ce soit, voudront bien se présenter aux dates ci-après entre 14 et 17 heures à la Préfecture, Salle du Conseil général, autant que possible dans l'ordre suivant :

Mercredi 18 août 1943, lettres A à H, Jeudi 19 août, lettres I à P.

Vendredi 20 août, lettres Q à Z et retardataires.

Ils mentionneront sur la formule de prestation de serment leur grade actuel dans la Légion d'honneur et la date du décret ou arrêté de concession.

Les fonctionnaires en activité de service des administrations publiques, membres de la Légion d'honneur, qui ont déjà prêté serment dans leur administration, n'ont pas à le prêter de nouveau. Ceux qui, pour une cause quelconque n'auraient pas déjà été effectivement soumis à cette obligation, devront prêter serment.

Les militaires en activité de service ne sont pas astreints au serment.

Pour tous renseignements s'adresser à M. l'Intendant général Mazars, 11, Allées Fénelon à Cahors.

### LEGION DES COMBATTANTS

Dans le Lot comme dans tous les autres départements le dimanche 29 août la Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution nationale célébrera le troisième anniversaire de sa création.

Il ne s'agit pas d'une fête mais d'une commémoration, célébrée en 1941 et en 1942 le 29 août ont eu lieu « Journée nationale » pendant laquelle la Légion unie derrière ses chefs, invitera tous les Français à manifester en faveur de l'Unité française qui, plus que jamais, est la condition première du salut de la Patrie.

Afin d'associer constamment le souvenir des morts des deux dernières guerres à la volonté qui anime les légionnaires et tous ceux qui se sont voués à la Révolution nationale, la Flamme du Soldat inconnu sera portée dans le Lot comme dans toutes les provinces françaises.

A sa première devise « Pensez et agissez français » la Légion ajoute une pressante exhortation : « Français, unissez-vous ! »

A cet appel les Lotois répondront.

### PRODUCTION DE SEMENCE DE MAIS

Les quantités de semence pour la production de maïs fourrage qui ont pu être mises cette année à la disposition des agriculteurs n'ont permis de couvrir les besoins que très difficilement.

Il est vraisemblable que l'an prochain le contingent de maïs fourrage qui pourra être réservé à la semence ne sera pas plus important et les demandes ne pourront pas être satisfaites intégralement.

Aussi, en vue de parer à un déficit en semences, ne peut-on que conseiller aux agriculteurs qui ne produisent pas en général de maïs grain de préparer eux-mêmes les semences qui leur sont nécessaires pour leurs cultures de maïs fourrage.

Il est en effet probable cette année qu'en raison de l'avance de la végétation le maïs pourra mûrir dans des régions autres que les régions de production habituelle. Il suffit alors que les agriculteurs intéressés éclaircissent quelques ares de leurs semis les plus précoces et prennent des précautions pour la conservation des épis. Dépouiller ces derniers de leur enveloppe, les faire sécher avec soin et ne les égrener qu'au moment de l'utilisation. — (Communiqué de la Direction des services agricoles du Lot).

### Comment obtenir un bon de semences de pommes de terre

Le Groupement national interprofessionnel des semences informe les collectivités bénéficiaires de la loi du 30 novembre 1941, qu'elles doivent demander dans le plus bref délai au directeur des services agricoles de leur lieu de production l'obtention d'un bon d'attribution de pommes de terre de semences.

Les collectivités bénéficiaires devront remettre ce bon pour le 1<sup>er</sup> septembre au fournisseur agréé de leur circonscription.

### MOUVEMENT DU PERSONNEL EN 1943

L'Inspection académique communique :

Sont nommés à titre définitif :

- A Cahors, direction garçons, Boulevard Gambetta, M. Nault, d'Aujols ;
- A Montcuq, direction garçons, M. Parazines, de Montcuq, adjoint ;
- A Montcuq, adjoint garçons, M. Delfort de Sainte-Croix ;
- A Payrac, direction garçons, M. Simon, de Miers ;
- A Cazals, chargée d'école filles, Mme Delrieu, de Cazals, adjointe ;
- A Cazals, adjointe classe enfantine, Mme Pélissier, de Gindou ;
- A Grézels, chargée d'école filles, Mme Sémirat, de Lagardelle ;
- A Sainte-Colombe, école mixte, Mme Loupias, de Montredon ;
- A Bourzoules, chargée d'école mixte, Mme Weisblat, de Souillac ;
- A Souillac, adjointe filles, Mme Seimbeille, de Bourzoules ;
- A Bagnac, adjoint garçons, M. Escourrou, de Calvignac ;
- A Cahors, adjointe filles, rue Wilson, Mme Graves, de Cahors, place Thiers ;
- A Cahors, adjointe filles, place Thiers, Mme Félon, Cahors-Cabessus.

Sont nommés à titre provisoire :

- A Beaumet, école mixte, Mlle Mespoules, de Sainte-Alauzie ;
- A Camboulit, chargée d'école filles, Mlle Lestrade, du Collège Moderne de Saint-Céré, classe de sixième ;
- A Flottes-Pradines, école mixte, M. Tulet, de Bégou ;
- A Lagardelle, chargée d'école mixte, Mme Belaygue, de Frayssinet-le-Gélat ;
- A Labathude, chargé d'école garçons, M. Fau, de Le Bouysou ;
- A Laval-Reilhaguet, chargée d'école mixte, Mme Tache, institutrice d'Illet-Vilaine ;
- A Lavercaillère, école mixte, Mlle Lafage, de Sèniérgues ;
- A Sèniérgues, école mixte, Mme Bergognoux, de St-Sauveur-la-Vallée ;
- Aux Junies, école mixte, M. Luzège, de Sèniérgues ;
- A Le Sern-St-Cirgues, école mixte, Mme Ferrié, institutrice des Hautes-Pyrénées ;
- A Lunegarde, école mixte, Mme Capelle, de Saint-Daunès ;
- A St-Daunès, chargée d'école de filles, Mlle Bessières, de Le Breil ;
- A Le Breil, école mixte, Mme Duron, de Vire ;
- A Vire, école de filles, Mme Lacombe, de Peyrilles ;
- A Méjanassère-Cornac, école mixte, Mme Chambon, institutrice de l'Aveyron ;
- A Mercuès, chargée d'école garçons, M. Debons, de Saint-Jean-de-Laur ;
- A Montgesty, école de garçons, M. Marmie, de Salvezou-Catus ;
- A Pradines, école mixte, Mme Longuet, de Lasbouygues ;
- A Vire, école de garçons, M. Lacombe, de Peyrilles ;
- A Cahors, adjoint garçons, Bd Gambetta, M. Delpech, de Trespos ;
- A Prayssac, adjointe garçons, Mme Berré, de Vidalliac ;
- A Puybrun, adjointe filles, Mme Lelou, de Cahors, rue Wilson ;
- A Cahors, adjointe filles, Cabessus, Mme Cazars, de Cieurac ;
- A Souillac, adjoint garçons, M. Dupon, instituteur de l'Aveyron ;
- A St-Michel-Loubéjou, école de filles, Mme Séva, institutrice de l'Aisne ;
- A Barat, école mixte, Mlle Gabiraud, de Lacabrette ;
- A Lacabrette (Castelnaud), école mixte, Mme Jaffres, institutrice du Var.

### CHEZ LES PLANTEURS DE TABAC

A la suite des orages de grêle qui ont ravagé les récoltes de plusieurs communes du Lot et de l'Aveyron, le bureau de la section régionale spécialisée des planteurs de tabac rappelle à ses adhérents qu'aux termes de l'article II du règlement de la caisse d'assurances « les planteurs autorisés ou les colons agréés, dont les récoltes auront éprouvé des avaries, devront en faire la déclaration dans les trois jours du sinistre, au maire de la commune sur le territoire de laquelle le sinistre sera produit, qui en donnera avis au contrôleur de la circonscription de culture. Ceux qui auront négligé de faire cette déclaration perdront tout droit à une indemnité. »

En cas de cultures effectuées par un même exploitant sur plusieurs communes, les déclarations d'avaries seront faites séparément par commune.

### Cour d'assises du Lot

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, la session des assises qui devait s'ouvrir au mois de septembre n'aura pas lieu.

### RAMASSAGE DES FEUILLES D'EPAMPREMENT

Le bureau de la Section régionale attire l'attention des planteurs sur l'arrêté de M. le Préfet du Lot prescrivant la cueillette des feuilles d'epamprement. Il informe les tabaculteurs qu'au cours d'une récente réunion, il a été émis le vœu que ces feuilles qui seront livrées en octobre 1943 soient payées au même prix que le tabac à la récolte en cours et qu'une prime importante de 150 à 200 francs par 1.000 feuilles livrées soit créée par le comité technique en vue de récompenser l'effort demandé aux planteurs à une période de l'année où les travaux multiples et pressants et le manque de main-d'œuvre rendent presque impossible ce ramassage. — Pour le Bureau : le secrétaire : A. MIQUEL.

### Répression en matière économique

Le Préfet du Lot communique : Au cours du mois de juillet 1943, il a été relevé 153 infractions d'ordre économique dans lesquelles 215 personnes ont été inculpées.

54 transactions représentant un montant de 78.550 francs ont été consenties.

27 amendes ou confiscations ont été infligées pour un montant total de 72.500 francs.

Huit affaires ont été déferées au Parquet et trois internements administratifs ont été prononcés.

En outre, il a été saisi :

- 293 kg. 700 de viande fraîche ; 80 kilos de viande salée ; 16 moutons ; 6 vaches ; 6 peaux ; 7 kg. de laine ; 14 kg. de lard ; 10 kg. 500 de beurre ; 8 litres d'huile de noix ; 400 kg. de blé ; 189 kg. de farine blanche ; 26 douzaines d'œufs ; 628 kg. de pommes de terre ; 35 kg. de haricots secs ; 67 kg. de légumes verts ; 91 kg. de fruits ; 106 litres de vin ; 34 réchauds électriques ; 4 fers à repasser électriques ; 2 pneus d'automobile ; 2 bicyclettes.

### Un arrêté de la Cour de cassation sur les pouvoirs des préfets en matière de taxation des produits agricoles

La Cour de cassation vient de casser un jugement de la Cour de Caen qui condamnait M. Pelat, hôtelier à Paris, à 200 francs d'amende, pour avoir acheté des œufs 1 franc plus cher que le prix fixé par un arrêté préfectoral.

L'arrêt de la Cour suprême déclare que la condamnation manque de base légale, parce que, en vertu de la loi du 21 octobre 1940, les préfets n'avaient le pouvoir de fixer les prix des produits et denrées agricoles que sur les marchés locaux et dans les magasins de commerce. Le prix des denrées agricoles ne pouvant être fixé que par arrêté ministériel, il n'appartenait pas au préfet de fixer le prix des œufs à la production.

### Ramassage de la collecte de laine 1943

Canton de Labastide-Murat  
Jeudi 19 août : Caniac, 8 h. à 11 h. ; Vaillac, 11 à 12 h. ; Saint-Sauveur-la-Vallée, 14 à 15 h. ; Sènaillac-Lauzès, 15 à 16 h. 30.

Canton de Bretenoux  
Vendredi 20 août : Belmont-Bretenoux, 8 à 8 h. 30 ; Biars-sur-Cère, 8 à 8 h. 30 ; Bretenoux, 8 à 8 h. 30 ; Cornac, 8 à 8 h. 30 ; Gagnac, 8 à 8 h. 30 ; Puybrun, 8 à 8 h. 30 ; St-Michel-Loubéjou, 8 à 8 h. 30 ; Cahus, 8 h. 30 à 9 h. ; Loubressac, 9 à 12 h. ; Gintrac, 14 à 15 h. ; Calviac, 15 à 15 h. 30 ; Autoire, 15 à 15 h. 30 ; Bannes, 15 à 15 h. 30.

Vendredi 20 août : Comiac, 15 h. 30 à 16 h. ; Frayssinhes, 15 h. 30 à 16 h. ; Lacamadour, 16 à 16 h. 15 ; Lamatiève, 16 à 16 h. 15 ; Latouille-Lentillac, 16 h. 15 à 16 h. 30 ; Laval-de-Cère, 16 h. 30 à 16 h. 45 ; Prudhomat, 16 h. 45 à 17 h. ; Saint-Céré, 16 h. 45 à 17 h. ; St-Jean-Lespinasse, 16 h. 45 à 17 h. ; St-Laurent-les-Tours, 16 h. 45 à 17 h. ; Saint-Médard-de-Prèsque, 17 à 17 h. 15 ; Saint-Paul-de-Vern, 17 h. 15 à 17 h. 30 ; St-Vincent-du-Pendit, 17 h. 30 à 17 h. 45 ; Tauriac, 17 h. 45 à 18 h. ; Teysseie, 17 h. 45 à 18 heures.

Les réceptions de Bretenoux se feront sur le quai de la gare P.V. Celles de Labastide-Murat à la Halle.

### Recrutement de gardiens de la paix

L'Intendance de Police de Toulouse communique :

Il existe actuellement de nombreux postes vacants de gardiens de la paix de la police d'Etat à Lyon. Pour tous renseignements (conditions d'admission, avantages), s'adresser ou se présenter au Service départemental des renseignements généraux du Lot, rue de la Préfecture à Cahors.

### Pas de bons-matières pour les grilles ou tuyaux de poêle

Les plombiers et les fumistes reçoivent des contingents « bons-matières » pour satisfaire les besoins de la clientèle particulière. Ils ne doivent donc, en aucun cas, exiger des bons du public, ce dernier n'étant d'ailleurs pas habilité à s'en procurer.

EDEN  
Mercredi, samedi et dimanche, une comédie : **EVIL**, un documentaire et Actualités.

### LE MARECHAL DE FRANCE CHEF DE L'ETAT ASSISTE A UN PELERINAGE POUR LES PRISONNIERS

(Dép. O.F.I., Havas).

A l'occasion du 15 août, de nombreux jeunes gens des Chantiers, des scouts, des formations de jeunesse, ainsi que des prisonniers libérés, des familles de prisonniers et des veuves de guerre étaient venus de régions lointaines à la basilique romane d'Orçival, un des sanctuaires les plus fréquentés du Massif Central, prier Notre-Dame des Fers, la protectrice des prisonniers, en présence de Mgr Pignat, évêque de Clermont-Ferrand et du général Lafon, chef des scouts de France.

Dans le courant de l'après-midi, alors que se déroulait la longue procession, les haut-parleurs annonçaient que le Maréchal lui-même assisterait aux cérémonies.

Une longue ovation de l'assistance l'accueillit à son arrivée.

Les familles de prisonniers, qui étaient venues nombreuses à ce pèlerinage, s'approchèrent de lui et le remercièrent d'être venu s'associer aux prières qu'elles font pour le retour de leurs chers.

Après s'être entretenu avec Mgr Pignat, les aumôniers des prisonniers et les chefs des Chantiers de jeunesse, qui étaient venus le saluer respectivement, le Maréchal se promena au milieu de l'assistance, conversant avec sa simplicité et son affabilité coutumières avec les vèdes ; puis il pénétra dans l'église.

Quelques instants plus tard, le Maréchal quittait Orçival, salué par des acclamations prolongées, pour continuer son excursion.

Ajoutons que le matin le chef de l'Etat avait été l'objet à la Bourboule d'une émouvante manifestation de confiance et d'attachement de la part de la population de la cité thermale.

### Contre les incendiaires de récoltes

(Dépêche O.F.I.).

Des attentats criminels continuent à se produire contre les meules de blé, contre les matériels de battage, détruisant la nourriture de milliers de Français. Ces attentats terroristes, qui semblent se produire suivant un plan prémédité, ont soulevé une vive indignation dans la France entière.

Contre ces lâches malfaiteurs, les paysans réagissent vigoureusement. Dans diverses localités, il a suffi, pour mettre en fuite les incendiaires, d'un seul paysan fermement décidé à défendre son bien et notre pain. A Remungol, près de Pontivy, M. Raud a mis en fuite, en se précipitant sur eux avec une fourche, quatre individus masqués qui se présentaient chez lui, révoquer au poing.

Pour mettre fin aux agissements des incendiaires, partout s'organisent, avec l'appui des pouvoirs publics, des équipes de gardes de récoltes. Souhaitons que le bon sens et le courage paysans, soutenant l'action des pouvoirs publics, puissent avoir rapidement raison de l'activité de ces lâches saboteurs de nos récoltes.

### PALAIS DES FETES

Mercredi 18, jeudi 19, samedi 21 août, soirée 21 h. Dimanche 22, matinée 15 h., soirée 21 h., Simone Simon, Michel Simon dans : **CAVALCADE D'AMOUR**, avec un bon complément. France Actualité.

### L'AVIATION ANGLO-AMERICAINE BOMBARDE A NOUVEAU LA REGION PARISIENNE

Une escadrille anglo-américaine s'est livrée lundi de 10 h. 50 à 11 heures à une attaque sur la région parisienne. Elle a porté sur diverses localités de la banlieue de Seine et de Seine-et-Oise, où elle a fait de nombreuses victimes.

Dans l'une des localités atteintes par les bombardements, les habitants de plusieurs pavillons sont restés ensevelis dans les caves où les canalisations d'eau et de gaz ont été rompues.

Selon les derniers renseignements ce raid a fait dans les deux départements 84 morts et 150 blessés.

Dans une commune de Seine-et-Oise, déjà éprouvée par un précédent bombardement, on ne compte pas moins de 14 morts et de 15 blessés. De nombreuses maisons d'habitation ont été complètement anéanties ; plusieurs ont subi d'importants dégâts.

Un vieux village de la Seine a été complètement rasé. Dans plusieurs localités, les bâtiments administratifs ont souffert.

### En peu de mots...

● Les secteurs de Lidda et de Ramich en Palestine ont été mis en quarantaine à la suite d'une épidémie de peste qui s'est déclarée dans la région.

● Dans les Pyrénées un tremblement de terre a secoué la région d'Arreau.

● La petite île danoise de Burro, située dans le Grand Helt, a disparu soudainement au cours de la journée de vendredi.

● On annonce la mort survenue à Paris de M. Jean Latécoère, pionnier de l'aviation commerciale. Il avait créé les lignes aériennes reliant la France au Maroc, au Sénégal et à l'Amérique du sud.

● La chaleur qui dans certaines régions du Portugal a dépassé 40° à l'ombre a provoqué de nombreux incendies dans des forêts de conifères. Les sinistres se développent rapidement dans les bois.

● M. Schonte, professeur au lycée de Chambéry qui passait ses vacances dans la Charente a été piétiné et mortellement blessé par un taureau.

● Le parti communiste d'Algérie a ouvert samedi une conférence générale à Hussein Dey, en présence de nombreux délégués.

● Selon des nouvelles parvenues de Bogota, le cabinet colombien aurait démissionné. Le Dr Alfonso Lorez, président de la République, aurait accepté la démission de son gouvernement.

● Une jeune Belge, Mlle Suzanne Choquette, réfugiée à Dieupentale (Tarn-et-Garonne), qui se baignait lundi dans la Garonne, a été frappée de congestion et s'est noyée. Son corps n'a été retrouvé que trois heures plus tard.

● On annonce que M. Pucheu, ancien ministre de l'Intérieur, a été arrêté au Maroc où il se trouvait en résidence forcée sur l'ordre du Comité dissident et conduit à la prison de Meknès.



## LES ELEVES DES ECOLES DU LOT LAUREATS AU GRAND CONCOURS SCOLAIRE LE-GIONNAIRE.

Le grand concours scolaire organisé dans toute la France par la Légion française des combattants est achevé pour le département du Lot. Nous sommes heureux et fiers d'avoir à constater l'ardeur qu'il a suscitée, la noble émulation qu'il a provoquée parmi les élèves et nous remercions de grand cœur les maîtres et maîtresses qui ont apporté beaucoup de dévouement à ordonner et à surveiller sa parfaite exécution. Et comme toutes les écoles du département y ont participé, cela rend plus méritoire le succès des lauréats dont nous donnons la liste ci-dessous.

Rappelons d'abord comment s'opérait la sélection. Dans chaque école, le maître choisissait la meilleure copie et l'envoyait au jury d'arrondissement présidé par l'inspecteur primaire. Parmi ces copies, ce jury envoyait les meilleures au jury départemental chargé de faire le classement définitif pour le Lot.

Ce jury départemental était ainsi composé : président, M. Raoul Anglaret, inspecteur d'académie ; membres MM. Paul-Preyat, secrétaire général, représentant le chef départemental de la Légion ; Irague, professeur honoraire et délégué de la Légion ; Félon, inspecteur primaire ; Cuvelot, directeur d'école à Cahors ; Mlle Nonorgues, directrice du Pensionnat Jeanne d'Arc.

Ce jury s'est réuni le 20 juillet et après un examen minutieux des devoirs qui lui étaient soumis, il a fait le classement suivant :

1<sup>er</sup> prix : Mlle Rives Odile (14 ans), de l'Institution Jeanne d'Arc à Figeac.  
2<sup>e</sup> prix : Mlle Masquart Jacqueline-Blanche (12 ans 1/2), de l'école communale des filles de Duravel.

3<sup>e</sup> prix : Mlle Sarny Marie-Jeanne (13 ans), du Pensionnat Jeanne d'Arc à Cahors.

4<sup>e</sup> prix : Mlle Bel Huguette (14 ans), de l'école du Sacré-Cœur à Gourdon.

5<sup>e</sup> prix : Mlle Vidal Monique (14 ans) du Collège des filles à Figeac.

6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> prix, *ex-aequo* : M. Tisseyre Jacques (12 ans) du Collège Champollion à Figeac.

M. Alanou Robert (12 ans, 1/2) du lycée Gambetta à Cahors.

Mlle Girma Jeanne (13 ans 1/2) de l'école communale de Valrouffé (Lot). En remerciant tous les élèves qui ont pris part au concours, nous exprimons aux huit lauréats les bien cordiales félicitations de la Légion qui seront accompagnées et sanctionnées par les récompenses suivantes :

Mlle Rives Odile recevra un Livret de caisse d'Epargne de 1.000 fr. ; Mlle Masquart Jacqueline-Blanche, un livret de caisse d'Epargne de 500 fr. ; Mlles Sarny Marie-Jeanne et Bel Huguette, chacune un livret de 200 fr. ; Mlle Vidal Monique, M. Tisseyre Jacques, M. Alanou Robert et Mlle Girma Jeanne, chacun un livret de 100 fr.

Quant aux copies choisies comme les meilleures de chaque école, elles seront l'objet de récompenses (livres de prix, ou abonnements à des publications enfantines) qui leur seront remises par les Chefs légionnaires locaux.

Et maintenant le devoir de Mlle Odile Rives, premier prix du Lot, va être envoyé au jury national qui opérera le classement général.

Encore une fois la Légion est heureuse, en constatant le beau succès de l'opération, d'exprimer ses remerciements à tous ceux qui ont bien voulu lui apporter leur collaboration.

### Enlèvement des vins

Les récoltants encore détenteurs de vins libres c'est-à-dire non encore vendus à des négociants, sont priés de se faire connaître d'urgence au Délégué du Comité Central de Ravitaillement des Boissons, 2 rue J. François Caviolle à Cahors, en indiquant la quantité disponible, qualité et degré du vin si possible.

## CORPORATION NATIONALE PAYSANNE

Le samedi 7 août a été constitué le Comité d'Organisation du Groupe Spécialisé de la Viticulture.

Les représentants des diverses régions viticoles convoqués à cet effet étaient présents. En l'absence de M. Carrade, syndic régional, retenu par la réunion du Conseil de P.U.R.C., M. Baudel, délégué à l'Organisation, préside la séance, à laquelle assiste également M. Lujan, président du Syndicat des Viticulteurs du Lot.

M. Baudel indique aux délégués la forme que doit prendre la Section Spécialisée de la Viticulture, préfigurée par le Comité d'Organisation, sa nécessité pour mener à bien la défense d'une production dont l'importance et la qualité doivent être reconnues et traitées en conséquence.

M. Rigal donne des précisions sur la situation viticole du département et sur l'action menée par la Corporation, action qui doit être continuée et qui pourra avoir toute son efficacité lorsque la Section sera constituée. Les délégués reconnaissent tous l'urgence qu'il y a à organiser cette branche importante de notre production, et à l'unanimité désignent les viticulteurs dont les noms suivent pour constituer le Comité d'Organisation :

Président d'honneur : M. Lujan, à Luzech.

Délégué : M. Baudel, syndic à Luzech. Délégués adjoints : M. Derrupé, à Sauzet, et M. Baldes, syndic-adjoint à Vire.

Secrétaire : M. Rigal Laurent, syndic-adjoint à Douelle.

Membres : MM. Cavallier, syndic-adjoint à Parnac ; Brassac Cyprien, syndic à Albas ; Ricard Gabriel, syndic à Crayssac ; Bosc Alban, syndic à Gaillac ; Jouffreau Marcel, viticulteur à Prayssac ; Teysnière, syndic-adjoint à Puy-l'Evêque ; Dols, viticulteur à St-Géry ; Souleillon Léonce, syndic à Bégoux ; Delmas Léopold, viticulteur à Bagat (Lasbouygues) ; Malgouyard Marcel, syndic à Gourdon ; Vidal, maire de Glanes.

Après une discussion générale, les délégués se séparent avec pour mission d'organiser chacun leur secteur, selon les directives qui leur seront données par le Comité.

### Les nouveaux mariés peuvent obtenir des bons d'achat pour articles ménagers

Il devient de plus en plus difficile de se procurer des articles ménagers en raison de la rareté des métaux et du faible contingentement qui, de ce fait, est réservé aux particuliers.

Cependant, les pouvoirs publics, soucieux de donner satisfaction à certains besoins privés, choisis parmi les plus légitimes, en particulier ceux des nouveaux mariés, ont consacré un tonnage trimestriel de métaux ferreux et d'aluminium pour les articles ménagers de première nécessité.

Des bons d'achat de 5, 10 et 15 kilos donnent droit à l'achat d'articles en acier, et des bons de 0 kg, 280, 0 kilo 550 et 0 kg, 900 à l'achat d'articles en aluminium sans que les allocations cumulées puissent dépasser respectivement 15 kg, et 0 kg, 900.

Les ménages sans enfant constitués après le 15 novembre 1942 et ceux qui constitués postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1941 ont enregistré une naissance, peuvent bénéficier de ces bons et doivent, pour cela, adresser une demande à la mairie de leur résidence dans le délai d'un mois à dater de l'ouverture du droit à l'allocation : date de célébration du mariage, date de la naissance de l'enfant.

### Prix des raisins précoces

Les prix de vente maxima au détail des raisins précoces aux différents stades du commerce sont fixés comme suit dans le département du Lot :

1<sup>o</sup> Muscat noir : le kg. : 12 fr. 80.  
2<sup>o</sup> Muscat blanc, Chasselas, Angevin, Madeleine noire, Madeleine royale, Saint-Jacques : le kg. : 10 fr. 30.

## CAHORS

### ETAT-CIVIL

du 23 juillet au 13 août 1948

#### Naissances

Petit Aylie, rue Wilson.  
Boutterin Robert, rue Wilson.  
Genson Louis, rue Wilson.  
Loux Gilbert, rue Wilson.  
Quintard Bernard, rue Wilson.  
Roumégue Jean-Pierre, rue Wilson.  
Vergne Bernard, rue Wilson.  
Bizzotto Eliane, rue Wilson.  
Barthes Marie, avenue de Paris.  
Cluzel Bernard, rue Wilson.  
Dehaine Georges, rue Wilson.  
Pélaprat Michel, rue Wilson.  
Colardelle Nicole, rue Wilson.  
Bernard Jeannine, rue Wilson.  
Courtiol Jean-Pierre, rue Wilson.  
Terron Gérard, rue Wilson.  
Feyt Raymond, rue Rousseau, 3.  
Fabries Evelynne, rue Wilson.  
Linan Jean-Pierre, rue Wilson.  
Cammias Jacqueline, rue Wilson.  
Terron Girard, rue Wilson.  
Guerrero Rose, rue Wilson.  
Vial Jacqueline, rue Wilson.  
Laval Nicole, rue Wilson.  
Delon Camille, av. Ch. de Frayssinet.  
Andrieu Annie, rue Wilson.  
Marciani Anne-Marie, rue Wilson.  
Bessac Danièle, rue Wilson.

#### Publications de mariages

Claudé Henri, mécanicien, et Cabessut Françoise, s.p. à Cahors.  
Naudin André, adjoint aux Chantiers de la jeunesse à Cahors, et Perret Germaine, s.p. à Belleville-sur-Saône (Rhône).

#### Mariages

Frayssinet Jean-Pierre, professeur agrégé, et Barreau Geneviève, pharmacienne.  
Debast Jean, employé d'assurances, et Petit Jacqueline, mécanographe.  
Duffau Jean, monteur, et Lampla Ginette, sténo-dactylo.  
Cayrac Robert, conducteur typographe, et Belvezet Eliette, s.p.  
Destreil Gaston, coiffeur, et Blanchou Marie, s.p.  
Marchand François, gardien de la Paix, et Hugon Simone, linotypiste.

#### Décès

Poujol Suzanne, épouse Diez, s.p., 32 ans, place de la Citadelle.  
Coudy Marie, épouse Gauzentes, s.p., 63 ans, rue Victor-Hugo, 33.  
Bonnet Juliette, épouse Brunet, couturière, 54 ans, Bd Gambetta, 109.  
Martory Maria, Vve Laborde, s.p., 86 ans, rue Saint-André, 10.  
Fernandez Jérôme, s.p., 65 ans, rue Wilson.  
Dauzon Etienne, ouvrier d'usine, 49 ans, passage Lacapelle, 3.  
Carcelet Anna, Vve Rigaudie, s.p., 89 ans, av. Ch. de Frayssinet.  
Faucon René, manoeuvre, 46 ans, Baraquement de l'Aviron.  
Gizard Lucie, Vve Frayssie, marchande foraine, 79 ans, rue Ste-Barbe.  
Allias Auguste, pompier-zingueur, 76 ans, rue Clément-Marot, 2.  
Quinquy Elou, gendarme retraité, 73 ans, quai de Regourd.

#### P.T.T.

M. Maurel, contrôleur principal rédacteur des P.T.T. à Cahors, est nommé inspecteur à Angoulême.

Nous adressons à M. Maurel nos vives félicitations.

## CARNET MONDAIN

MARIAGE  
Madame et Monsieur Ricard, libraire, sont heureux de faire part du mariage de leur fils, Raymond Ricard, avec Mlle Janine Abadie.  
La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 7 août à Toulouse.

P. TREMOLIERES, chirurgien-dentiste, informe son aimable clientèle que son cabinet réouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 1948.

## LE RESTAURANT FAMILIAL DE CAHORS

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal d'intéressants renseignements ont été fournis sur le fonctionnement du Restaurant familial par un rapport de M. le docteur Orliac qui est avec M. Pons un des délégués de la municipalité au Comité de gestion chargé de suivre et de contrôler la marche de cet établissement.

Ce Comité de gestion, outre les délégués du conseil municipal, comprend deux délégués de la Préfecture, MM. Aladel et Guiter, deux représentants des consommateurs, MM. Calvet et Moles, deux techniciens, MM. Lacour, président du Syndicat des hôteliers et Grammont, expert-comptable ; le délégué départemental à la Propagande et le gerant de l'établissement.

On sait qu'au départ pour aider à son installation, le Restaurant familial avait reçu, sous forme de prêt remboursable, une somme de 20.000 francs du Secours national et un don de 5.000 francs de la Princesse de Bourbon.

En outre, en cours de fonctionnement, il a reçu de la Légion française des combattants une somme de 8.000 francs qui lui fut une aide précieuse.

Jusqu'à présent le Restaurant a fonctionné sans recevoir aucune subvention. En effet les 10.000 francs votés par le Conseil départemental sur la demande de son président ne seront perçus qu'à la fin du mois.

Le Restaurant a dû pourtant faire face à des charges particulièrement lourdes. Au départ, 18.500 francs de réparations ou achat de matériel divers et il acquitte un loyer annuel de 26.500 francs. Enfin, il occupe neuf employés nourris totalisant un salaire mensuel de 9.860 francs.

On sait que le restaurant familial sert des repas à consommer sur place au prix de 10 francs et des plats à emporter au prix de 8 fr. 50.

Un contrôle rigoureux a été établi afin que soient respectés les règlements généraux des restaurants et afin que soient utilisées au mieux les denrées achetées. Le rapporteur tient à insister sur ce fait que le restaurant a fonctionné sans avoir pratiquement reçu d'attributions en nature ; il remercie toutefois le Ravitaillement général de ce qu'il a pu faire pour aider cet établissement, bien qu'il fût lui-même très gêné.

Voici maintenant quels sont après 8 mois de fonctionnement les résultats :

77.577 repas ont été servis, se répartissant à peu près également en repas à consommer sur place et en plats à emporter. Soit une moyenne de 350 repas par jour. La nourriture est saine et abondante et l'ensemble des consommateurs est satisfait.

Deux inspecteurs du ravitaillement sont venus à plusieurs reprises et ont trouvé normal le fonctionnement du restaurant. Un inspecteur des restaurants communautaires légionnaires a déclaré que la situation du Restaurant familial de Cahors était unique : par la modicité de son prix, 10 francs et 6 fr. 50, alors qu'il est de 13 francs à Brive et de 16 francs à Toulouse ; et par l'état satisfaisant de ses finances alors que partout ailleurs des subventions très importantes sont nécessaires au fonctionnement des Restaurants communautaires !

Après l'exposé que nous venons de résumer, le rapporteur rappelle que seules sont admises au Restaurant familial les personnes dont le salaire individuel ne dépasse pas 1.500 francs par mois (2.000 francs pour les ménages avec échelle selon le nombre d'enfants).

Puis le docteur Orliac en vient aux conclusions qu'il soumet au Conseil municipal.

Devant la hausse du coût de la vie et des difficultés matérielles de l'approvisionnement il est nécessaire que la ville s'intéresse effectivement à cette œuvre.

Les prix ont déjà été augmentés

puisque le repas à consommer sur place a été porté de 9 fr. 50 à 10 fr. et le repas à emporter de 6 fr. à 6 fr. 50. Outre cette augmentation directe le prix a été augmenté indirectement puisque la boisson (vin ou bière) a été supprimée — ce qui réalise une économie de 3.500 francs par mois !

Etant donnée la situation des salaires à Cahors, il n'est pas possible d'augmenter encore le prix des repas, ce serait détourner l'œuvre de son but. Le Restaurant familial répond si bien à un besoin qu'il est en pleine ascension et son extension est à prévoir. En effet, à l'heure actuelle le comité est obligé de refuser de nouvelles inscriptions et tous les jours de nouvelles demandes lui parviennent.

En conséquence, il est à prévoir que la subvention initialement prévue de 10.000 francs sera insuffisante, mais en attendant le Conseil, à la demande du rapporteur, vote les 10.000 francs dont le principe avait été antérieurement accepté.

### Conseil supérieur du notariat

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à la justice, M. Bouyssou, notaire à Cahors, est nommé membre du Conseil supérieur du notariat, en remplacement de M. Ferras, notaire à Eauze (Gers), décédé.

Nous adressons à M. Bouyssou nos vives félicitations.

### Alcool à brûler et pétrole

#### La mairie communique :

Une distribution d'alcool à brûler supplémentaire pour les familles ayant des bébés de moins de 2 ans aura lieu à partir du 20 août.

Les titulaires de la carte d'alcool sont priés d'apporter leurs cartes d'alimentation.

Le pétrole d'août et les bougies seront distribués à la même date.

#### Distribution

##### de carburants solides

1<sup>o</sup> La distribution de carburants solides faite au mois d'août représente le complément d'allocation pour le troisième trimestre.

2<sup>o</sup> A dater du contingent du mois d'août (carburant auto, alcool carburant, gas oil) les tickets ne seront plus valables que jusqu'au 7 du mois suivant au lieu du 15, date limite actuelle.

En conséquence les tickets du mois d'août ne seront plus valables que jusqu'au 7 septembre.

3<sup>o</sup> Rien n'est changé à la validité des tickets à surcharge agricole.

### Loterie Nationale

C'est au Blanc qu'aura lieu, le dimanche 29 août, à 17 h. 30, le tirage de la 22<sup>e</sup> tranche de la Loterie nationale.

### Poste automobile rurale

Il est actuellement procédé à un appel d'offres de prix pour l'exploitation des circuits de poste automobile rurale de Lacapelle-Marival et St Céré.

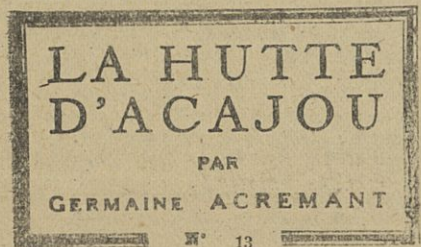
Les personnes que cette entreprise intéresserait doivent faire connaître, par écrit, au Directeur des P. T. T. à Cahors, le prix kilométrique qu'ils pourraient consentir.

### Le dépistage de la tuberculose dans nos campagnes

Un camion, offert à la Croix-Rouge française par un donateur anonyme, a été équipé afin qu'il permette de donner des soins dentaires et de pratiquer la radiologie systématique dans les collectivités d'enfants pour le dépistage de la tuberculose.

Une radio-cabine démontable amarrée à l'intérieur permet d'examiner les enfants dans un local quelconque.

Ce véhicule permettra ainsi de pénétrer dans les villages les plus éloignés pour répondre à deux besoins particulièrement importants : le dépistage de la tuberculose et les soins dentaires.



— Pourquoi ?  
— Je n'ai pas osé.  
— Pour quelle raison n'as-tu pas osé ?  
— Parce que j'ai eu peur qu'il me demande de ne pas accepter !  
— Et tu tiens beaucoup à aller là-bas ?  
— Pour toute réponse, Delphine s'abat en larmes sur l'épaule de son père...

XII  
Rempli de prévenances, Daniel a expédié à Mme Toba, en la priant, de l'offrir de sa part à Delphine, une robe et des bas de soie, qui lui permettront d'assister, comme une dame, à la pendaison de la fameuse éremallière.

La jeune maraîchère a bien hésité avant d'accepter le cadeau. Elle craignait d'être ridicule. La soie des bas lui paraissait trop transparente. Et la robe lui semblait trop élégante. Mais sa mère, tentatrice sans pitié, lui a dit :

— Essaie toujours. Tu verras après !...  
Delphine, dont la taille est souple, n'a eu qu'à revêtir la toilette pour

se convaincre que celle-ci lui sied à merveille. Un seul ennui : les manches en sont courtes et le col dégagé. La pauvre fille, qui porte généralement un corsage de pilou, a la figure et les mains rouges, cependant que sa gorge et ses bras, ordinairement recouverts, sont d'une blancheur impeccable.

— Qu'à cela ne tienne ! Ouvremoi c'te boîte, que M. Chassagnes a jointe à la robe. M'est avis que ça contient quelque chose d'utile !...

Delphine, suivant le conseil maternel, a découvert une boîte de poudre de riz et un flacon de parfum.

— Comme j'aimerais être à ta place, ma fille ! chuchote Fideline. Je t'assure ben que si, quand j'étais une jeunesse, j'avais eu ta tournure et un Daniel Chassagnes sur ma route, ce n'est pas Toba qui m'aurait eue. Ah ! Seigneur Jésus ! Fi que non !...

Bien entendu, la mère, qui tient de si étranges propos, est la première à humer l'odeur fine. D'un doigt prestre, elle débouche la bouteille et verse quelques gouttes dans le creux de sa main.

Qu'est-ce qui pué comme ça ? s'écrie Désiré Toba en rentrant des champs.

Mais voici, pour la jeune fille, l'heure de s'en aller. Elle est habillée, pomponnée, poudrée.

— Comme tu as mauvaise mine, ma belleotte ! constate le père, peu initié aux secrets de la coquetterie. Tu es toute pâle ! Tu ne veux pas boire quelque chose...  
— Laisse-la tranquille, intervint

aussitôt Fideline, fière comme si la transformation de la modeste maraîchère en jeune fille élégante était une œuvre méritoire, dont le ciel dut un jour lui tenir compte.

— Bonsoir le père !

— Tu ne rentreras pas tard, ma petite !

— Non !

— Tu diras de ma part à M. Chassagnes qu'il est veinard. Le vent est vif, ce soir. Il y aura de la gelée cette nuit. Je serai ben étonné s'il ne passait pas du canard. Dis-y qu'il ouvre l'œil !

— J'y z'y dirai !...

Delphine, au-dessus de sa robe légère, a mis un manteau et un gros châle de laine. Fideline a offert de conduire elle-même sa fille à l'île aux Peupliers. Mais celle-ci a refusé. La mère a donc dû se contenter de détacher la chaîne du puisard, qui aurait pu salir des mains devenues précieuses. L'escorte est libre.

Delphine y prend place, avec Black, le bon chien, qui en aura la garde pendant le dîner.

Trois coups de ruie ! La jeune fille est partie. Elle constate alors que son père n'a fait aucune objection à la réalisation de son désir, ne l'a pas embrassée comme de coutume.

Mais le vent cingle. Elle serre davantage le châle autour de son cou. Elle souffle dans ses doigts qui se transissent, et accélère sa marche.

Quelques minutes plus tard elle est devant la hutte. Comme tout est calme aux alentours ! Le ciel est clair. Dans les peupliers, qui semblent étirés par le vent, tant ils sont longs et

droits, les bottes de gui paraissent être les boules avertisseuses d'un sémaphore mystérieux. Au milieu des roseaux dressés comme des piques, la maison d'acajou est presque invisible. Delphine sent bien confusément que là, peut-être, va se décider son destin. Elle devrait être hésitante. Mais non, tant l'inconnu exerce de prestige sur les cœurs les plus rustres, elle saute délibérément de la barque.

Son chien s'apprête à la suivre.

— Couché, Black, attends !...

La bonne bête agite la queue pour signifier qu'elle a compris. Elle voit un peu de paille au fond de l'escute. Elle tourne une dizaine de fois pour chercher sa position parmi ces brins enchevêtrés et finalement se tapit en rond. Peu lui importe maintenant qu'il gèle. Elle attendra le temps nécessaire !

Venant en invitée, Delphine, pour entrer dans la hutte, ne croit pas pouvoir faire usage de la petite clé qu'elle possède. Elle se sert pour la première fois du bouton électrique, qui brille au coin de la porte.

Aussitôt, on lui ouvre.

Le chauffeur, Louis, qui joue le rôle de domestique, est en livrée. La salle à manger est fortement éclairée par trois lampes aux leurs voiles de mousselines glauques, qui ressemblent à des algues. Sur la table, irisée de cristaux et brillante d'argenterie, se dresse une magnifique corbeille de roses.

Delphine profite de ce que les amis de Daniel Chassagnes sont dans la chambre voisine pour se débarrasser de son manteau et de son châle,

Tant qu'elle était dans la maison de ses parents, elle craignait d'être honteuse de sa robe trop fine et de ses bas trop clairs. Mais ici dans cette atmosphère plus intime et plus tiède, son décolletage lui semble naturel.

N'est-ce pas un rêve qu'elle vit ? Comment, dans son Marais quelqu'un a-t-il pu créer ce décor de féerie dans lequel il ne dépend que d'elle de jouer un rôle de princesse enchantée ?

Daniel paraît :

— Bonsoir, Delphine !

— Bonsoir monsieur Daniel !

— Vous n'avez pas eu trop froid pour venir ?

— Non. Je suis habituée à circuler par tous les temps...

Deux jeunes femmes arrivant, le jeune homme les présente. Mais la maraîchère oublie leurs noms aussi vite qu'ils lui sont dits. Elle retient seulement que la première s'appelle Denyse et la seconde Alice.

Denyse a les cheveux d'un blond si pâle qu'on les croirait blancs avec seulement un brouillard d'or. Ses yeux sont bruns. Ses joues sont roses comme celles du Saint-Louis de Gouzagne de l'église du Haut-Pont, et ses lèvres d'un rouge éclatant sont ouvertes pour le sourire éternel des femmes qui ont de jolies dents.

Alice est plus simple, c'est-à-dire que son éclat ne se livre pas aussi spontanément. Ses cheveux, tirés en arrière se fondent dans un lourd chignon qu'à Paris on ne manque pas de trouver blond vénitien, dans la manière du Tintoret alors que, pour Delphine ils sont tout simplement roux. Cette jeune femme, qui est plus gra-



# COLLÈGE MODERNE DE GARÇONS

## 1° Résultats des examens et concours en 1942-43

**Bourses Nationales d'E.P.S. :** Delmond Pierre; 3° série: Roques Lucien; 4° série: Andrieu René.

**Brevet élémentaire :** session d'octobre 1942: Besson Paul, Talou Charles, Verdé Charles.

**Session de juin 1943 :** Coupeau Michel, Sabatier Georges.

**Brevet d'enseignement primaire supérieur :** session d'octobre 1942: Talou Charles, Verdé Charles.

**Session de juin 1943 :** Arches Raymond, Coupeau Michel, Sabatier Georges.

**Concours de recrutement des élèves-instituteurs en 1943 :** Pescadou Gabrielle, n° 3; Pélissier Yvette, n° 5; Coupeau Michel, n° 6.

**Brevet supérieur :** session d'octobre 1942: Cambon Paul, Charrières René, Coudere Raymond, Courdès Henri, Fréjaville Marcel, Galy Georges, Guiral André, Bousquet Madeleine, Esclafert Marie-Louise, Frémont Marie-Louise, Lagarde Yvonne, Pendarie Suzanne, Vessio Jeanne.

**Session de juin 1943 :** Bonnefond Roland, Bousquet Pierre, Cazabon Pierre, Clair André, Corbeille René, Delteil André, Jurquet Jean, Lagorssé Jean, Saurie Jean, Teulière Laurent, Alimenti Josephine, Bessières Odette, Canac Janine, Cornaire Ginette, Coudere Anne-Marie, Fialbas Simone, Goillon Lucette, Grangé Suzanne, Lonjou Blanche, Talbot Raymond, Vergnol Simone.

**Admissibles :** Cammas Lucienne, Cassan Yvonne, Reynaud Madeleine.

## 2° Principaux prix attribués

**1° Prix d'excellence :** classes de 3° B.S. : Simone Fialbas; 2° B.S. : René Cariteau; 1° B.S. : Simone Lasfargues; 3° année : Michel Coupeau; 2° année : Raymond Cavagné; 5° moderne : Lucien Roques; 6° moderne : Henri Baudry et Henri Lacombe, *ex æquo*.

**2° Prix du tableau d'honneur :** 3° B.S. : Alimenti Josephine, Bessières Odette, Cornaire Ginette, Coudere Anne-Marie, Delteil André, Fialbas Simone, Lonjou Blanche. — 2° B.S. : Cariteau René, Granier Hubert, Lepilus Lucien, Lafage Marthe, Mourèze Suzanne, Vayssié Annie. — 1° B.S. : Albouys Roger, Duron Suzette, Hébrard Juliette, Lasfargues Simone, Placé Paulette, Verdé Pierre. — 3° année : Arches Raymond, Coupeau Michel, Lompèch Raymond, Sabatier Georges. — 2° année : Andrieu René, Bergonzat Claude, Boudet Jean, Cavagné Raymond, Lafaurie Georges, Laine Jean, Wester Jean-Jacques. — 5° moderne : Balet Pierre, Esquieu Robert, Galtié Yves, Lacroix Jean, Laffarguette Georges, Lafon Ellysée, Léger Philippe, Peuch Claude, Robert Lucien, Roques Lucien, Soulié Wencesl. — 6° moderne : Baudry Henri, Caumon Jean, Delmond Pierre, Jandrau François, Lacombe Henri, Nadal René, Oulié Gérard, Périn René, Vialard Roger, Warin Pierre, Robert Michel.

La place nous manque pour donner le détail des prix par matière.

## 3° Inscription des élèves

Le Directeur recevra les familles à partir du début de septembre. Pendant son absence la permanence sera assurée par l'Economiste chaque jour, sauf le dimanche, de 9 à 11 et sur rendez-vous. Il est cependant préférable de ne pas se déplacer mais d'écrire avec enveloppe timbrée portant l'adresse pour la réponse.

**TRANSPORTS TOUTES DISTANCES TOUTS TONNAGES P. LAMBERT, à CAHORS, Tél. 90**

# Assurances sociales

Le service régional des assurances sociales communique :

« Les assurés gens de maison ou autres utilisant l'ancien mode de versement des cotisations ont été mis en possession, par les soins du Service régional à qui ils en ont fait la demande, des feuillets trimestriels « bulles nécessaires au paiement des dites cotisations. »

« Les demandes de documents de cette nature pourront encore être adressées au Service, actuellement en mesure de les satisfaire. Elles devront comporter, pour chaque assuré, l'état-civil, l'adresse et le numéro d'immatriculation. »

« Les assurés ou leurs employeurs pourront également s'adresser, pour obtenir des feuillets en blanc, au bureau de poste de leur domicile. »

## Réglementation de la monte publique des taureaux

L'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 1942, relatif à la réglementation de la monte publique de taureaux, semble ne pas être connu de tous les éleveurs puisque certains d'entre eux livrent encore leurs taureaux à la monte publique sans que ceux-ci aient été au préalable visités et approuvés par la Commission départementale.

Les agriculteurs possédant des taureaux « non approuvés » sont invités à se faire connaître à la Direction des Services agricoles « Maison de l'Agriculture » à Cahors, qui organisera le plus rapidement possible les tournées de visites de ces animaux.

Il est rappelé que seuls les taureaux « approuvés » sont autorisés à faire de la monte publique.

Les propriétaires de taureaux qui contreviendraient à cette réglementation s'exposent à des sanctions graves conformément aux lois et règlements en vigueur : notamment l'obligation pour l'éleveur de castrer le taureau dans un délai de 2 mois et en cas de non observation de cette dernière obligation, la réquisition de l'animal en vue de l'abatage. — (Communiqué de la Direction des Services agricoles du Lot).

## Service téléphonique

A la suite d'une réorganisation du Central téléphonique de Cahors, un service spécial dit « interurbain » fonctionne dans ce centre.

En conséquence, toute communication téléphonique destinée hors Cahors doit être demandée de la façon suivante : « Donnez-moi l'inter. »

Une opératrice spéciale, affectée à ce service, enregistrera ensuite la demande dans la forme habituelle.

## Croix-Rouge française

La Croix-Rouge Française dont les nombreuses activités sociales sont connues et accomplies sans le secours de la générosité publique, serait désireuse de voir chacun lui manifester son estime reconnaissante en s'inscrivant comme membre adhérent. La cotisation annuelle est de 10 francs. Il suffit de donner son nom au Président du Comité cantonal. Pour Cahors, s'adresser, 8, rue Jean Vidal à Cahors.

Les résultats acquis à ce jour, sont très réconfortants. A elle seule la société d'Assurances « La Préservatrice » renouvelant son geste de générosité de l'an dernier, s'est inscrite pour une somme de 5.000 francs.

## Attention au fourrage de sorgho !

De nombreuses intoxications de bétail ont été constatées dans la région intéressante particulièrement les bovins. Ces intoxications sont dues à l'ingestion de sorgho jeune qui avant la floraison et notamment en périodes sèches et en terrain riche en azote contient de notables proportions d'acide cyanhydrique. Il n'existe pas de moyen pratique capable d'arrêter ces accidents.

En conséquence le fourrage vert de sorgho étant toxique avant floraison et son ingestion pouvant entraîner des accidents mortels, il importe de ne le faire consommer au bétail qu'à partir du début de la floraison.

— Excepté pour faire des bêtises !  
— Oh ! votre mère ne vous conseillera jamais de faire... ce que vous dites...  
— Non. Pourtant j'ai plus de confiance dans mon père...  
— Vous regrettez de me plaire avec cette robe ?  
— Non !...  
— Il lui a adressé cette demande si gentiment, avec une moue si affectueuse, qu'elle a répondu de tout son cœur. Non, elle ne regrette pas de plaire à ce jeune Lillois, un étranger pourtant !  
— Quel beau pays que le vôtre mademoiselle, lui dit alors Alice.  
— Il n'y en a pas de plus beau, madame.  
— En été ce doit être très agréable !  
— Oui, c'est plus souriant ! Mais l'hiver ne manque pas non plus de charme. C'est dur évidemment. Mais c'est sauvage !... Si cette nuit il y a clair de lune et si les canards donnent, vous verrez quel spectacle magnifique...  
— Jamais Delphine n'avait imaginé qu'elle parlerait si facilement. Sans aucune gêne, avec les mots très simples qui jaillissent naturellement de son cœur, elle explique ce que représente son pays. Il n'y a pas pour elle de sujet plus riche. Elle s'est contée si souvent à elle-même ce qu'elle dit maintenant à ces inconnus ! Pour un peu, elle se croirait une âme d'apôtre. Elle serait si contente si elle pouvait les convaincre que son Marais contient toutes les beautés du monde !  
— Mais comme, à un certain moment, elle sent sur elle le regard insistant

# SPORTS

## ATHLETISME

Le match d'athlétisme qui devait mettre en présence les sélections du Limousin, du Languedoc et des Pyrénées s'est réduit à un match à deux par suite du forfait du Languedoc.

Le Limousin l'a emporté par 76 points et demi à 30 points et demi.

Voici les principaux résultats : 100 mètres : 1. Valmy, 10 s. 9/10; 2. Franck; 3. Dirlant; 4. Andrivet. 1.500 mètres : 1. Leygues, 4 m. 12 s. 2/10; 2. Messner; 3. Brailton; 4. Varès.

110 mètres haies : 1. Penaud, 15 s. 4/10; 2. Héricé; 3. Lacaze; 4. Benmoura. Disque : 1. Héricé, 39 m. 35; 2. Faurie, 38 m. 93; 3. Chaubet. 400 mètres haies : 1. Penaud, 57 m. 4/10 (record du Limousin battu); 2. Famosé; 3. Larrieu; 4. Merlo.

Saut en hauteur : 1. Lacaze, 1 m. 75; 2. Audouy, 1 m. 75; 3. Bourgeot. 200 mètres : 1. Valmy, 22 s. 9/10; 2. Labadie; 3. Gaillaud; 4. Franck. 3.000 mètres plat : 1. Messner, 9 m. 15 s.; 2. Desclaux; 3. Haudevert; 4. Leredde. Saut en longueur : 1. Valmy, 6 mètres 65; 2. Héricé, 6 m. 62; 3. Tiriard; 4. Andrivet.

## Happé par l'express

M. Nogaret, chef de manœuvre à la gare de Cahors, a été happé par l'express Toulouse-Paris en face la vieille gare.

Projeté violemment sur le sol, il a reçu des contusions multiples et le pied droit cassé. Transporté à l'hôpital il a reçu les soins de MM. les docteurs Besse et Calvet et a dû subir l'amputation du pied droit.

Cet accident a provoqué une vive émotion à la gare où M. Nogaret compte parmi le personnel de vives sympathies.

## Pour déposer les décombres

M. le maire de Cahors nous communique :

MM. les entrepreneurs de travaux publics, de bâtiment et de transport sont informés qu'une décharge publique de terres et gravois est installée à l'emplacement du nouveau cimetière côté nord, du cimetière actuel. Ils sont instamment invités à y porter leurs décombres.

La décharge actuelle en bordure de la route nationale numéro 20 à Regourd est provisoirement interdite.

## Avis de concours

Un concours pour le recrutement de 120 rédacteurs des services extérieurs est ouvert au ministère du travail.

Les épreuves commenceront le 1<sup>er</sup> décembre 1943 aux chefs-lieux des régions administratives du Toulousain. Pour tous renseignements s'adresser aux Services régionaux des assurances sociales ou directement au ministère du travail, Direction de l'Administration générale et du personnel, 17, rue Alquié, Vichy.

## Homonymie

On nous prie d'insérer : Malgré l'homonymie des noms, il y a lieu de ne pas confondre, dans les correspondances : Monsieur LUCIANI Jean-Baptiste (25, rue Barry), du Ravitaillement Général, avec Monsieur LUCCIONI Gérard (2, rue Brives), de la Milice. — LUCIANI.

# ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

# CAHORS

## Aibas

**Obsèques.** — Dernièrement ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Baldy, décédée à l'âge de 84 ans, après une courte maladie. La défunte était la mère de notre ami M. Baldy, receveur municipal, propriétaire de l'épicerie des Roches, et dépositaire du *Journal du Lot*. C'était une femme qui avait donné dans le temps l'exemple du plus opiniâtre labeur et qui au cours de la guerre de 14-18 déjà veuve subit de cruelles angoisses au moment où son fils se signalait au front par sa crânerie qui lui valut plusieurs citations avec palmes et de passer du grade de caporal à celui d'adjudant au 201<sup>e</sup> d'infanterie, le régiment cadurcien d'origine dont la vaillance fut particulièrement éblouissante.

Après cette terrible époque, Mme Baldy avait eu le bonheur de vivre avec son fils une vie beaucoup plus paisible et elle avait été particulièrement choyée.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une grande affluence. Nous adressons à Mme et à M. Baldy et à toute la famille nos bien sincères condoléances qui s'ajoutent aux nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus de la part de la population albasienne. — E. L.

## Luzech

**Challenge du Bas-Quercy.** — Dimanche s'est disputé devant une nombreuse assistance le challenge du Bas-Quercy mis en compétition par l'Union sportive luzechoise.

Après une lutte serrée entre les équipes de Saint-Céré, Cahors, Frayssinet, Sauzet, Caillac et Luzech ce magnifique objet d'art est resté la propriété de l'U.S.L. pour un an.

Voici les résultats techniques : **Musulins.** — 100 m. Robert (U.S. Saint-Céré), 12"1/5; 400 m. Sérignac A. (U.S. Luzech), 58"; 800 m. Roques (G.S. Sauzet), 2'22"; 1.500 m. Bousca A. (U.S.L.), 4'44"; 3.000 m. Labinal (U.S. Saint-Céré), 10'33".

Hauteur : Devallois (U.S.L.), 1 m. 50. Longueur : Grenier (U.S. Saint-Céré), 5 m. 51.

Perche : Bousca H. (U.S.L.), 2 m. 60. Poids : Brugalières (U.S.L.), 9 m. 55. Disque : Brugalières (U.S.L.), 29 m. 48. Javelot : Deleros (U.S.L.), 38 m. 10. Relais : 4 x 100, 1<sup>er</sup> U.S. Saint-Céré; 2<sup>e</sup> U.S. Luzech; 3<sup>e</sup> G.S. Sauzet.

Voici le classement général : 1) U.S. Luzechoise, 79 points. 2) U.S. Saint-Céré, 64 points. 3) G.S. Sauzet, 15 points. 4) J.S. Frayssinet et Stade cadurcien, 14 points. 5) U.S. Caillac, 4 points.

Le Challenge féminin fut gagné également par l'équipe de l'U.S.L. devant Frayssinet qui possède d'excellents éléments mais qui fut handicapée par le nombre.

Voici les résultats techniques : 60 m. : Mlle Lurguie (J.S. Frayssinet), 8"3/5. 250 m. : Mlle Caillaux (J.S.F.), 38"2/5.

Hauteur : Mlle Caillaux (J.S.F.), 1 m. 30. Longueur : Mlle Dey Geneviève (U.S.L.), 4 mètres.

Poids (5 kg.), Mlle Caillaux (J.S.F.), 6 m. 92. Classement général : U.S. Luzechoise : 39 points 1/2. J.S. Frayssinet : 23 points 1/2.

## Montcuq

**Succès.** — Notre jeune compatriote Marcelle Teillard, fille aînée de M. Teillard, chef cantonnier à Montcuq vient d'être reçue deuxième lauréate avec attribution de la médaille de bronze à l'examen de fin d'études de sage-femme. Nos sincères félicitations à la lauréate et compliments aux parents.

**Foire du 1<sup>er</sup> août.** — Cours pratiqués. — Gros bœufs de travail, de 2.000 à 17.000 fr.; attelages moyens, de 14.000 à 16.000 fr. vaches de travail,

de 12.000 à 13.000 fr.; génisses, de 7.000 à 10.000 fr.; taurillons, de 9.000 à 11.000 fr. le tout la paire; vaches laitières, de 5.000 à 6.000 fr. pièce.

Suivant rendement : bœufs gras, de 460 à 500 fr.; vaches grasses, de 350 à 450 fr. le tout les 50 kilos; veaux, de 7 fr. 50 à 11 fr. 80; agneaux, 13 fr.; moutons gras, 12 fr., le tout le kilo; poids vif; brebis d'élevage, de 500 à 550 l'une.

Porcelets, de 1.000 à 1.500 fr. l'un, suivant grosseur. Oies, de 900 à 1.500 francs; canetons mulars, de 200 à 300 fr., le tout la paire.

Marché aux volailles : apporté, néant.

Jardinage : choux à planter, 60 fr.; poireaux, 20 fr., le tout le cent. Prochaine foire le 20 août.

## Nuzéjous

**Happé par un train.** — Un contrôleur des gardes-voies, originaire de la Somme, a été happé par le train sur le pont entre Calamane et Nuzéjous. Il a été tué sur le coup. Le malheureux laisse une veuve et deux enfants.

**Echos de la fête.** — Les représentations données dimanche 1<sup>er</sup> août en matinée et en soirée au bénéfice des prisonniers de guerre ont été parfaitement réussies et dignes du but poursuivi par les organisateurs.

Un public nombreux et empressé avait tenu à témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte aux prisonniers et nous avons su que la recette avait été en rapport avec le succès obtenu pour le plus grand bien de nos compatriotes encore prisonniers.

Devant un spectacle de choix comme celui qui nous a été présenté un compte rendu est chose difficile, car tous les artistes, acteurs, chanteurs, musiciens sont également à féliciter.

Mme Cammas, institutrice, sur laquelle reposait une grande partie de l'organisation générale s'est acquittée de sa tâche avec un tact auquel nous tenons à rendre hommage et son dévouement a été particulièrement apprécié, qu'elle soit publiquement remerciée ainsi que cette jeunesse qui lui a prêté son concours le plus abso-

## Varaire

**Probité.** — Mlles Georgette et Marguerite Vidailac, de Varaire, ont trouvé ces jours derniers, un blouson contenant une certaine somme.

Elles se sont empressées de remettre leur trouvaille à la mairie, où son légitime propriétaire est venu reprendre possession. Nos félicitations.

## Puy-l'Évêque

**Carnet rose.** — Nous enregistrons avec plaisir deux naissances : la première chez les époux Mabru-Taravant, cultivateurs aux Vitelles, leur cinquième enfant, prénommée Simone-Marie-Thérèse.

La deuxième chez les époux Ségura-Faurie, cimentier, rue Grand, sixième enfant, prénommée Danielle-Jeanne. Aux deux familles nous adressons nos félicitations.

**Objet trouvé.** — Il a été trouvé sur la voie publique une montre, la personne qui l'aurait perdue peut la réclamer au secrétariat de la mairie de 9 heures à 11 h. 30.

## Interrogez votre peau...

... Elle vous renseignera sur votre état général. Contre boutons, rougeurs, eczéma et dartres, employez les Sels Lergan, qui stimulent l'action désinfectante du foie et ont des effets dépuratifs sur le sang. Les Sels Lergan valent 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Pharm. Lab. Hélin. Châteauroux. Visa 846 P. 4556.

Pour vous fortifier

**Quintonine**

HÉLIN PH<sup>TM</sup>, CHATEAURoux. VISA N° 846 P. 4547

ve que son amie, a des yeux de veaux noir admirables. Il semble que leurs regards sous leurs prunelles maquillées coulent d'une ombre mauve.

Bien entendu, l'une et l'autre ont à leur gorge une fortune de perles et de brillants.

— Nous sommes très heureuses de vous connaître, mademoiselle...  
— Daniel nous a si souvent parlé de vous !...  
— Delphine serre les mains qu'on lui tend. Elle n'a pas l'impression qu'on se moque d'elle. Au contraire ! Il y a de la sympathie dans l'accueil qu'on lui fait.

Voici maintenant mes deux plus vieux camarades, Jean et François... Mademoiselle Toba la petite fée ordonnatrice des merveilles de ce logis !

Deux jeunes hommes s'inclinent devant Delphine. Ils ont le bon goût de ne pas lui baisser la main. Elle eût été trop interloquée par ce geste inconnu.

— Avez-vous vu les tableaux de Jonas et de Joëts ? demande Alice à Jean son mari, qui est aussi noir qu'elle est blonde...  
— Non...  
— Regardez... Est-ce assez joli ?...  
Cependant que les quatre jeunes gens admirent la frise des esquisses, Daniel s'approche de Delphine.

— Je suis heureux que vous ayez mis cette robe. Elle vous rend encore plus exquise...  
— Vous avez bien de la chance que je Paie acceptée. Je voulais vous la renvoyer. C'est ma mère qui a voulu que je la garde...  
— Il faut toujours obéir à sa mère !

de Daniel, brusquement elle se tait.

D'autres idées submergent-elles sa pensée ? A-t-elle peur que celui, dont elle redoute l'opinion, la trouve naïve dans ses enthousiasmes ? Elle serait incapable de continuer.

Le domestique annonce : — Monsieur est servi...  
Pour parcourir les quelques mètres qui les séparent de la table, François offre le bras à Alice. Jean s'empresse vers Denise. Il semble entendu, de la part des convives, que Delphine est réservée à Daniel.

C'est ce dernier qui conduit la jeune fille à sa place, d'ailleurs voisine de la sienne : — Que je vous annonce le menu ! Vous êtes au Marais. Vous ne mangerez, ce soir, que des produits du Marais !  
— Quel est ce poisson d'abord ?  
— C'est de l'anguille. Je crois pouvoir vous affirmer que jamais vous n'en savourerez d'aussi fraîches. Il y a une heure, je suis allé moi-même les chercher chez la mère Clay.  
— Qui est-ce la mère Clay ?  
— C'est elle qui détient la renommée de la friture au Marais. Une excellente femme ! fort aimable ! On peut la déranger à n'importe quelle heure. Au bord de son puisard se trouve fixée une chaîne. Dès qu'on lui demande du poisson elle tire cette chaîne. Un tonneau apparaît, qui est percé de trous. C'est la réserve ! Une centaine d'anguilles y gigotent, attendant l'honneur d'être écorchées vives. On n'a qu'à faire son choix !  
— Comment écorchées vives ?  
— Parfaitement ! Quand Louis les

a mises dans sa poêle à frire, celles que vous mangez remuaient encore et pourtant elles étaient coupées en morceaux.

— Mais c'est affreux ! s'écrie la blonde Denise. C'est du Grand Guignol !  
— Bah ! les femmes savent souffrir pour être belles. C'est bien le moins que les anguilles sachent souffrir pour être bonnes, déclare François, qui s'en voudrait d'avoir des scrupules pouvant gêner son formidable appétit.

— Après le poisson, continue Daniel, des canards aux petits pois !  
— Un ban pour les canards ! propose Jean.  
— Un ban pour les petits pois ! ajoute Alice.  
— Et pour terminer, une surprise ! Dans les coupes, le champagne commence à pétiller. Daniel s'en excuse en prétextant l'absence de cave. Il n'a pas pu apporter plusieurs sortes de vins.

Delphine réclame de l'eau. Jamais de sa vie elle n'a bu de champagne. Elle craint d'être malade. Mais Daniel la prie de goûter.

Avec méfiance elle trempe ses lèvres dans son verre. Elle est bien obligée d'avouer que c'est bon. Elle absorbe d'abord quelques gouttes, puis une gorgée. On lui assure que c'est inoffensif quand on en prend raisonnablement. Elle ne proteste pas, assez satisfaite au fond que l'avis qu'on lui donne corresponde à son plaisir.

Les convives sont d'ailleurs de plus en plus gais. Pourquoi ne serait-elle pas à leur diapason ? Malheureuse-

ment, ils disent beaucoup de choses qu'elle ne comprend pas.

Jean et Denise habitent Paris. Ils parlent des derniers succès du théâtre. Ils racontent des potins sur les personnalités à la mode. Quel est ce Sacha Guityr dont elle entend le nom ? Quel est cet André de Fouquières ? Qu'est-ce que Mistinguett, Spinnely, Parisys ?

— Vous ne connaissez pas Paris, mademoiselle ? lui demande à un certain moment Alice, qui demeure officiellement à Roubaix mais suit avec son mari, François, le déplorable cortège de découvreurs qui tourne de Deauville à Biarritz et de Nice au Lido.

— Ah ! Seigneur mon Dieu ! non, je ne connais pas Paris, lance la petite maraîchère.

— Vous seriez sans doute heureuse d'y aller ?  
— Oh ! pas du tout, madame !  
— Tiens, c'est curieux !  
— Pourquoi ?  
— En général Paris a, pour les jeunes filles de province, un pouvoir de séduction incomparable.

— Pas pour celles du Marais !  
— Ainsi, tenez, moi, je suis née dans la Corrèze. Je n'avais encore que douze ans que déjà je rêvais de venir à Paris.

— Ça prouve que la Corrèze ne ressemble pas au Marais !



**Bouziès-Haut**

Un cycliste tombe dans la rivière. — M. Pasquier, étudiant, venait à bicyclette de la direction de Constans, lorsque sur le chemin du site de Ganil le vélo dérapa à la suite de la rupture d'un frein. M. Pasquier fut projeté dans le Lot, assez profond à cet endroit. Mais, excellent nageur, M. Pasquier a pu regagner la rive.

Pour vendre rapidement sans frais IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS - COMMERCES Cabinet Indicateur Immobilier R. MARATUCCH, 109, Bd Gambetta, CAHORS Expertises & renseignements gratuits T. 535

**FIGEAC**

Alcool à brûler. — Les intéressés sont invités à utiliser les tickets du mois d'août avant le 20 courant, les tickets devant être périmés après cette date.

Tickets de pain aux prisonniers. — 39 kilos 400 de tickets de pain ont été recueillis à la mairie par les légionnaires pour le mois d'août. Nous remercions le public figeacois qui chaque mois donne une portion de son pain pour ceux qui sont derrière les barbelés. Ces tickets servent à leur envoyer des biscuits par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

**Canic**

Naissances. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'une fille chez les époux Langlais, du Foustel, et d'un garçon, chez les époux Fraurie, de Croscayon. Les mamans et les bébés se portent bien. Nous adressons nos compliments aux parents et nos vœux de santé et de bonheur aux nouveau-nés.

**Saint-Céré**

Fermeture des boulangeries. — Les boulangers de la ville de Saint-Céré informent leur fidèle clientèle qu'ils seront fermés à tour de rôle aux périodes suivantes :

Du 15 août au 1<sup>er</sup> sept. : Couly, Bex, Fournier. Du 1<sup>er</sup> au 15 sept. : Mazet, Gineste. Du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre : Boutan, Delfour.

Légion française des combattants. — A l'occasion du troisième anniversaire de la Légion tous les Français auront une occasion de manifester leur volonté de rester uniquement et farouchement Français par leur union sous le signe du drapeau tricolore et de la flamme du souvenir de nos morts de la guerre 1914-1918 et 1939-1940.

La Légion des combattants de Saint-Céré organise dans l'après-midi du dimanche 29 août une kermesse sur terrain de Souhol. Cette kermesse organisée au profit des prisonniers comprendra un programme de jeux divers, compétitions sportives et danses folkloriques par un groupe de jeunes filles du pays, des comptoirs de vente nombreux et variés, buvette, orchestre, etc., etc.

L'approvisionnement de ces comptoirs devant être assuré par la générosité des habitants de la cité, des équipes de légionnaires passeront chez tous les commerçants de la ville pour recueillir les objets que ces derniers voudront bien offrir en faveur des prisonniers de Saint-Céré.

Les particuliers désireux d'apporter leur contribution à cette œuvre de solidarité sont priés de faire remettre leurs dons à la permanence de la Légion le dimanche toute la matinée. Comptant sur la générosité de tous, par avance, nous vous disons merci.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais CABINET IMMOBILIER 25<sup>e</sup> année R. C. 1662 J. BELLARD, 1, rue M<sup>l</sup>. Joffre, CAHORS Expertises & renseignements gratuits Prêts hypothécaires

La bonne habitude du soir La coutume de prendre une infusion après le dîner est très heureuse surtout quand cette infusion s'appelle Vichyfloré, tisane rafraîchissante du soir. Vichyfloré favorise la digestion, stimule doucement le foie et l'intestin, s'oppose à la constipation. 11 fr. 90 la boîte, ites phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2906.



si le lapin avait gagné A LA LOTERIE NATIONALE il aurait acheté... un tambour!

**GOURDON**

Gourdon Etal-civil de juillet 1943. — Naissances. — Monique-Honorine Marcelle Bernat, à Campagnac. Mariage. — Marcel-Joseph-Léonard Grant, employé des Contributions indirectes et Suzanne Calès, à Gourdon. Décès. — Marie-Aline Pachent, Vve Deltour, 64 ans, 3, rue Tortue.

Berthe Bories, Vve Davidou, 73 ans, 28, avenue Gambetta. Maria Bornes, épouse Rigal, 67 ans, boulevard Mainiol. Marius-Henri Roques, peintre, 42 ans, à Terrié. Henri Boyé, monteur, 30 ans, rue du Colonel-Taillade.

Don. — A l'occasion de leur mariage les époux Grant-Calès ont fait don de 200 francs au Bureau de bienfaisance. Nos sincères remerciements.

Fermeture des boulangeries. — Les boulangers de la ville de Gourdon informent leur fidèle clientèle qu'ils seront fermés à tour de rôle aux périodes suivantes :

Du 15 au 30 août, Penchenat, Rabanelly. Du 1<sup>er</sup> au 15 sept., Pelatie, Lafaysse.

**Gramat**

Concours spécial de race ovine des Causses du Lot. — Le concours spécial de la race ovine des Causses du Lot aura lieu à Gramat le dimanche 22 août. Il sera doté de subventions importantes : 12.000 fr. de la chambre d'agriculture du Lot ; 200 fr. de la ville de Gramat. En outre, un objet d'art, une médaille de vermeil, deux médailles d'argent, trois médailles de bronze seront décernés aux meilleurs groupes d'animaux.

Dans les fiançailles. — M. André Terral vient d'être brillamment reçu à l'Inspection du Trésor. Nous adressons à M. André Terral nos sincères félicitations. Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès, à l'âge de 39 ans, de Mme Cadiergues, épouse de M. Cadiergues bûcheron demeurant à Calès. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Familles nombreuses. — Les chefs de familles nombreuses de la commune de Gramat comptant au moins cinq enfants vivant sous leur toit sont priés de se mettre en rapport d'urgence avec le délégué cantonal des familles nombreuses, M. Decros, pharmacien.

Nécrologie. — C'est avec peine que nous apprenons le décès à l'âge de 57 ans de M. Bergougnoux, de Cancell. Depuis longtemps conseiller municipal, c'était un cultivateur laborieux et serviable. A sa veuve, à son gendre et à sa fille nous adressons l'expression de nos bien sincères condoléances.

Service solennel. — Ces jours derniers un service solennel a été célébré par M. le chanoine Levet, en mémoire de M. Delpech, mort en captivité, dont les parents habitent au village de Momenty. Les autorités et toute la paroisse y étaient représentées en témoignage de sympathie aux parents si douloureusement éprouvés.

**Dégagnac**

Acte de vandalisme. — Dans la nuit du 10 au 11 août un acte stupide de vandalisme a été commis au préjudice de M. Lavergne, entrepreneur de battage et président de la Délégation spéciale de notre commune.

Des malfaiteurs s'étant introduits dans l'aire de M. Brousson, propriétaire à Jean-l'Abit, ont enlevé les principales courroies de commande de la batteuse et rendu le tracteur inutilisable en mutilant la batterie électrique du moteur. La gendarmerie aussitôt avertie a ouvert une enquête qui peut être longue et difficile.

**Martel**

Vol de foin. — M. Lacroix Jean, propriétaire à Gluzes, commune de Martel a porté plainte à la gendarmerie de Martel pour vol de foin. Il estime à 500 francs le préjudice qui lui a été causé.

Naissance. — D'un garçon, Gaëtan, chez les époux Bossion au Pech d'Arquié, commune de Martel. C'est leur septième enfant. Compliments et meilleurs vœux.

**Salviac**

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès de notre concitoyenne Mme Alice Fournié, née Delmas, propriétaire à la Réquillou, près Salviac.

La défunte disparaît à l'âge de 65 ans après une longue et douloureuse maladie. Nos sincères condoléances à la famille.

Dans l'enseignement. — M. Nault, genre de M. Lugol, qui fut durant de longues années directeur d'école à Salviac vient d'être nommé directeur de l'école des garçons du Boulevard Gambetta à Cahors. Nos félicitations.

Electrocuté par une baladeuse. — En manipulant une baladeuse dans sa cave M. Pomarède, 33 ans, gendre Auricoste, du Maine, près Salviac, a été électrocuté.

La mort a été instantanée. M. Pomarède laisse une veuve et deux enfants en bas âge. Nos bien sincères condoléances à la famille.

**VICHYBOL** Laxatif doux LABOR. HÉLIN - CHATEAURoux - Visa N° 846, P. 4666 Imp. COMESLANT. Le co-gérant : PARAZZINI C.O.L. 31.2330. - Comeslant, Cahors U.O. 3642, 17-8-43.

**REMERCIEMENTS**

Mme Vve Jean CUBAYNES, Mme Vve Adolphe CUBAYNES et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et assisté aux obsèques de Monsieur Jean CUBAYNES

Malaises des femmes de 40 ans Les malaises qui gâchent la vie des femmes entre quarante et cinquante ans résistent rarement aux Gouttes Florides. Cette préparation végétale concentrée régularise la circulation et exerce une action bienfaisante sur l'organisme féminin. Elle prolonge la jeunesse et conserve la fraîcheur du teint. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3305.

Société minière et électrique des Landes Placement, pour un montant nominal maximum de frs 100 millions, d'obligations 4 0/0 demi-let en 25 ans au plus à partir du 15 août 1943. Prix : frs 4.750 par obligation. Jouissance 15 août 1943. (B.A.L.O. du 16-8-43).

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT. D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle le 25 juin 1943, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part, Et : I. Rigal Daniel-Fernand, âgé de 37 ans, étant né le 14 mai 1906 à Belaye, Cahors (Lot), métayer à la Rivière-Basse, commune de Saint-Géry ;

II. Sussel Robert-Raoul, âgé de 35 ans, étant né à Paris, 10<sup>e</sup>, le 15 décembre 1908, employé d'assurances, demeurant à Cahors, 9, rue du Portail-Alban ;

III. Cazenave Louis-Auguste, âgé de 43 ans, étant né le 25 septembre 1900 à Anglet, Bayonne (Basses-Pyrénées), tourneur, demeurant à Cahors, chez M. Romec à Cabessut ;

IV. Garès Léontine, âgée de 39 ans, étant née le 25 septembre 1903 à La Bastide-L'Évêque, Rodez (Aveyron), épouse Zimmermann, garde-barrière à Tour-de-Faure, passage à niveau 414 ;

V. Concasty Marie, épouse Dajeau, âgée de 47 ans, étant née le 1<sup>er</sup> novembre 1896 à Lamativie, Figeac, restauratrice à Cahors, rue Delpech, d'autre part.

Condamne Rigal Daniel-Fernand à la peine de mille francs d'amende. Condamne Sussel Robert-Raoul, Cazenave Louis-Auguste, Garès Léontine épouse Zimmermann, Concasty Marie épouse Dajeau, chacun à la peine de trois cents francs d'amende.

Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le Journal du Lot. Les condamnés, en outre, solidairement, au remboursement des frais liquidés à cinq cent quatre-vingt-cinq francs quarante-cinq. Prononce en outre la confiscation de la peau saisie.

Pour extrait conforme, Le Greffier en Chef, BONNEFOUS, Vu au Parquet, Le Procureur de la République, ILLISIBLE.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT. D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle le 25 juin 1943, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part, Et : Lafon Marius-Henri, âgé de 31 ans, étant né le 25 août 1912 à Promilhanes, Cahors (Lot), exploitant forestier, demeurant à Promilhanes, prévenu de hausse illicite, d'autre part.

Condamne Lafon Marius-Henri à la peine de cinq mille francs d'amende. Prononce la confiscation des quinze stères de bois saisis estimés à la somme de cinq mille sept cent soixante francs. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le Journal du Lot. Le condamné, en outre, au remboursement des frais liquidés à six cent soixante-cinq francs soixante-quinze.

Pour extrait conforme, Le Greffier en Chef, BONNEFOUS, Vu au Parquet, Le Procureur de la République, ILLISIBLE.

ETUDE DE M<sup>l</sup> BINETRY notaire 75, Boulevard Carnot

ADJUDICATION pour réalisation de biens juifs le mardi 14 septembre 1943 à 14 h. 30 en la Chambre des Notaires de Toulouse, sise rue Templiers, n° 2.

D'un domaine dit « Château de Blant » situé à Vayrac, St-Michel-de-Bannières (Lot) comprenant : un château du xv<sup>e</sup> siècle à rez-de-chaussée et 4 étages avec tout confort, habitation pour colons, bâtiments d'exploitation, contenance : 44 hectares.

Mise à prix : 1.500.000 francs L'adjudicataire devra prendre en sus du prix le mobilier (meubles meublants) et cheptel vif et mort sur le prix estimatif d'un état annexé au cahier des charges.

Tout enchérisseur devra avoir obtenu préalablement : 1<sup>o</sup> l'autorisation préfectorale (loi du 16 novembre 1940) ; 2<sup>o</sup> l'autorisation du Commissariat aux Questions Juives à demander avant le 31 août 1943. En outre, l'adjudication sera faite sous la condition suspensive de l'approbation du Commissaire Général aux Questions Juives.

Consignation pour enchérir : 150.000 fr. Renseignements : à la Direction Régionale du Commissariat Général aux Questions Juives, 8, rue Ozanne à Toulouse (Tél. : 256-25 et 237-51) ; à M<sup>l</sup> BINETRY, notaire à Toulouse, 75, Boulevard Carnot, rédacteur et détenteur du cahier des charges (Tél. : 228-85).

**PETITES ANNONCES**

Cherche CHAMBRE et CUISINE meublées. Balage, 14, rue Daurade, Cahors.

On demande de suite DOMESTIQUE agricole de 25 à 45 ans, logé et nourri, sachant labourer. S'adresser au bureau du Journal.

CHERCHE PETITE PROPRIETE rapport et agrément de 5 à 15 ha. Maison ancienne mais bon état genre Chartreuse ou Prieuré, 8 à 10 pièces, Eau, électricité. Région indifférente si rivière en bordure et à proximité ville ou gros bourg. 400.000 fr. environ. Ecrite : BOULANGER, 42, rue Paradis, Marseille.

REPRESENTANTS demandés pour Lot, visitant principalement coiffeurs. Ec. : Schampoungs Volpi, 18, rue de Diane, Argenteuil (S.-et-O.).

La Cordonnerie CHAMRON Jean, 2, rue du Portail-Alban, Cahors, demande un jeune apprenti de 14 à 17 ans.

RETRAITE, âge en rapport avec mari et femme seuls, sans famille ni domesticité, les aiderait travaux jardinage dans propriété rurale. Seulement nourri, logé,linge bianchi entretenu. Ecrite journal.

Laboratoires produits pharmaceutiques recherchent voyageurs et visiteurs médicaux spécialistes. Sérieuses références exigées. Ecrite : Foulquier, 29, rue Hélot, Toulouse. Visa N° 11.486 I.T. Toulouse.

LA FEMME AU FOYER Cette doctrine impose à la femme, à la jeune fille, la NECESSITE de connaître tout ce qui concerne la COUPE, la COU-TURE, la MODE, la LINGERIE.

Les COURS PIGIER vous donnent cette possibilité en vous enseignant leur méthode. Renseignements gratuits donnés tous les jours. Prix forfaitaires. Facilité de paiement. Facilité de placement. Titres de capacités délivrés en fin d'études. Ouverture des Cours le 6 septembre.

On demande famille de METAYER. Ecrite : BAAB à Albas (Visa N° 291).

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS FAILLITE DELSOL Gustave Fruits et primeurs, Cahors

Les créanciers dudit DELSOL Gustave, fruits et primeurs, rue Clément-Marot à Cahors, sont informés que le dépôt de l'état des créances prescrit par l'article 494 du Code de Commerce a été effectué le vingt-neuf juillet dernier au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors et qu'ils ont un délai de huit jours à compter de la présente insertion pour formuler des contestations ou des réclamations.

Le Greffier, J. CROZAT.

ETUDE DE Maître Jean FABRE licencié en droit notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE notaire à Cahors (Lot), le dix-sept juillet mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le vingt et un juillet 1943, Volume 786, Folio 47, Case 271.

Monsieur Marcel-Etienne-Joseph BLANC, négociant épicer, et dame Yvette BESIÈRES, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue du Tapis-Vert, N° 8.

Ont vendu à Monsieur Jacques BARTHES, négociant en fruits et légumes, et dame Rose DUMAS, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue du Docteur-Bergougnoux, N° 3 bis.

Un fonds de commerce d'épicerie et articles d'alimentation générale, fruits, primeurs, légumes, vins fins et ordinaires, conserves, beurre, fromage, lait, exploité à Cahors, 3 bis, rue du Docteur-Bergougnoux et rue de l'Université, dans un immeuble appartenant à Madame BERGUES comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, les cartes professionnelles nécessaires à l'exploitation du dit commerce, les licences pour vente de vins, le bail verbal des locaux où s'exploite le dit fonds et le matériel servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour du contrat. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de l'insertion renouvelant la présente en l'étude de Maître FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-Caviolle, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour première insertion : J. FABRE.

ETUDE DE Maître Jean FABRE licencié en droit notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le trente juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le sept juillet 1943, Volume 786 bis, Folio 34, N° 186.

Monsieur Emile BARBES, forgeron, demeurant à Cahors, rue Lastié, N° 9, A vendu à Monsieur Kléber-Georges PELADÉ, exploitant forestier, célibataire, demeurant à Figeac, rue Tomfort, N° 8.

L'exploitation forestière que le dit Monsieur BARBES possède pour le département du Lot, comprenant notamment le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la carte professionnelle d'exploitant forestier, catégorie B, N° 4368 de la 3<sup>e</sup> conservation des forêts délivrée le vingt-trois mars mil neuf cent quarante-deux et les objets matériels servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour du contrat. La présente vente a été publiée au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce dans le numéro du 21 juillet 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans le Journal du Lot du 14 juillet 1943 en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-Caviolle, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour deuxième insertion : J. FABRE.

**ETUDE DE Maître Jean FABRE notaire à Cahors**

CONSTITUTION DE SOCIETE Suivant contrat reçu par M<sup>l</sup> Jean FABRE, notaire à Cahors, le deux août mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le quatre août 1943, Vol. 786, Folio 55, N° 308.

Monsieur Alphonse CLARY, exploitant forestier, négociant, demeurant à Miralasse, commune de Lamagdelaine, Et Monsieur Justin-Edmond FABRE, cultivateur, demeurant au même lieu, Ont formé entre eux, beau-père et gendre, une société en nom collectif pour l'exploitation forestière et le commerce de bois de plaqage, achat et vente de bois de noyers ou autres essences en gros et demi-gros.

La durée de la société est de vingt années à compter du premier août mil neuf cent quarante-trois. Le siège est à Miralasse, commune de Lamagdelaine, près Cahors. La raison et la signature sociales sont CLARY et FABRE.

M. Clary a fait l'apport à la société du fonds de commerce d'exploitation forestière et de bois de plaqage, vente et achat de bois de noyers et autres essences qu'il exploite et fait valoir à Miralasse, inscrit au registre du commerce de Cahors sous le N° 885 et comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, la carte professionnelle d'exploitant forestier, catégorie B, N° 4119, les cartes professionnelles, matériel de bureau, voiture automobile Citroën 11 chevaux, estimé le tout quinze mille francs pour le matériel 15.000 fr.

Les divers éléments incorporés estimés dix mille francs 10.000 fr. Soit ensemble apport de M. Clary : vingt-cinq mille francs 25.000 fr.

M. Fabre a fait l'apport à la société d'une somme de quinze mille francs 15.000 fr. Total des apports formant le capital social : quarante mille francs 40.000 fr.

Les affaires et opérations de la société sont gérées et administrées par les deux associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence chacun d'eux a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires du commerce à peine de nullité des engagements qui ne la concerneraient pas.

Les associés doivent l'un et l'autre consacrer leurs soins et leurs aptitudes aux affaires de la société. Il est tenu au siège social des écritures régulières selon les usages du commerce. Chaque année au trente-un décembre et pour la première fois le trente-un décembre mil neuf cent quarante-quatre il est fait un inventaire de la situation active et passive de la société.

Les bénéfices de la société, constatés par l'inventaire social, déduction faite des frais généraux, appartiennent à chaque associé par moitié.

En cas de décès de l'un ou l'autre des associés pendant le cours de la société, elle sera dissoute de plein droit et le survivant conservera tous les éléments du fonds exploité par la société aux conditions arrêtées aux statuts.

La société pourra être dissoute par anticipation de sa durée en cas de perte de moitié du capital social révélée par un inventaire.

Deux expéditions des statuts ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Cahors le treize août mil neuf cent quarante-trois.

Pour insertion : J. FABRE.

ETUDE DE M<sup>l</sup> Jean MÉRIC avoué à Cahors 8, rue Georges-Clemenceau, 8 Successeur de MM. Chatonet et Lacosse Assistance Judiciaire du 20 avril 1942

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE D'un jugement contractuellement rendu par le Tribunal Civil de Cahors le neuf avril mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Madame Adélaïde QUÉBÈRE, cultivatrice, épouse de Monsieur Joseph SWIDERECK, cultivateur, la dite dame domiciliée à Trébaix, commune de Villeseque (Lot). Et : Monsieur Joseph SWIDERECK, cultivateur, demeurant à Trébaix (Lot). Il est appert : que le divorce a été prononcé entre les époux SWIDERECK-QUÉBÈRE aux torts et griefs du mari et au profit de la femme. Pour extrait. Cahors, le 14 août 1943. Signé : Jean Méric.

ETUDE DE M<sup>l</sup> Jean MÉRIC avoué à Cahors 8, rue Georges-Clemenceau, 8 Successeur de MM. Chatonet et Lacosse

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Cahors le dix-huit juin mil neuf cent quarante-deux, enregistré, signifié et devenu définitif.

Au profit de : Monsieur COMHAIRE Louis, propriétaire, domicilié à Caillac (Lot). Contre : Madame Alida MOUTON, sans profession, épouse de Monsieur COMHAIRE Louis, la dite dame domiciliée de droit avec son mari à Caillac (Lot) mais actuellement sans résidence connue. Il est appert : que le divorce a été prononcé entre les dits époux COMHAIRE-MOUTON au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme. — Pour extrait. Cahors, le 14 août 1943. Signé : Jean Méric.

ETUDE DE M<sup>l</sup> René CHABAL Huissier 2, Allées Fénelon, Cahors

VENTE AUX ENCHERES APRES DECES Le samedi 21 août 1943 à 14 heures dans la cour de l'ancienne gendarmerie, à Cahors, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

Tables, chaises, lit, objets divers, vieux chiffons, vieux effets, ustensiles de cuisine.

VENTE VOLONTAIRE Le même jour on vendra aux enchères : un vélo fillette excellent état, une trottinette, machine à coudre, fil de fer barbelé par rouleaux de 100 mètres, treillage hauteurs diverses, un harnais en cuir tout neuf grand luxe pour cheval trotteur, objets divers, bonbonnes, lustre.

Pour ces deux ventes, paiement comptant et 15 0/0 en sus pour frais. L'huissier chargé des ventes : CHABAL.